

ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

Code Civil Art. 2011 : « Celui qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui – même. »

Texte manuscrit à reproduire intégralement au verso de cette feuille.

« Je soussigné (**indiquer l'état civil de la personne se portant caution : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse**), déclare me porter caution solidaire de M. (**nom, prénom du résident**) avec renonciation aux bénéfices de discussion et de division pour les obligations résultant du titre d'occupation qui lui a été consenti par l'Association ALFA3A – 14, Rue Aguétant – 01500 AMBERIEU EN BUGÉY, pour la durée du titre d'occupation et pour une durée maximum de **9 ans** , à compter du (**Date de début du titre d'occupation**) portant sur la location d'un **Type du logement N° sis Adresse complète**. Le montant de la redevance mensuelle y compris prestations (forfait eau, chauffage, électricité nettoyage drap...) s'élevant à la somme (**Ecrire le Montant en chiffres puis en toutes lettres**) ladite redevance étant révisé tous les ans au 1^{er} Janvier de chaque année selon la variation de l'IRL correspondant à la moyenne sur les 12 derniers mois de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers publié par l'INSEE . A défaut de clause contractuelle fixant la date de référence, cette date est celle du dernier indice publié à la date de signature du titre d'occupation.

Je reconnais avoir pris connaissance des différentes clauses et conditions de ce titre d'occupation dont un exemplaire m'a été remis, et m'engage à garantir le paiement des redevances, indemnités d'occupation, prestations, réparations locatives, impôts et taxes, et tous les frais éventuels de procédure dus en vertu de ce titre d'occupation.

Cet engagement est donné pour la durée du titre d'occupation et durée maximum de 9 ans.

Article 22 – 1, alinéa 2, de la loi du 6 juillet 1989 : « Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

J'ai connaissance de la nature et de l'étendue de l'obligation que je contracte par le présent engagement.

Fait à le.....

Signature de la caution.